

# Courcel, Audit & Conseils

---

## **PARCOURS D'EXIL**

Association loi de 1901

4, avenue Richerand  
75010 PARIS

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

---

Courcel, Audit & Conseils – 87, rue La Boétie – 75008 Paris

Tel : 01.42.25.54.10 – Fax : 01.42.93.84.77

[bc@courcel.net](mailto:bc@courcel.net)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris  
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris  
SAS au capital de 40.000 € - RCS Paris n° 489 396 341 – code APE : 741C – TVA n° FR 42489396341

## **PARCOURS D'EXIL**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Aux adhérents,

#### **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Parcours d'Exil » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

##### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant le paragraphe sur les engagements en matière de retraite, qui ne sont plus comptabilisés au bilan, mais mentionnés dans l'annexe en Engagements donnés, ceci constitue un changement de méthode.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

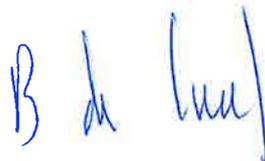
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 mai 2023



**Courcel, Audit & Conseils**  
**Représenté par Benjamin de Courcel**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

**ASS PARCOURS D'EXIL**

*4 avenue Richerand*

**75010 PARIS**

**Siret : 44400180400046**

**COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2022**



**T A L E N Z**  
GROUPE FIDORG

FIDORG ÎLE-DE-FRANCE

Siège social : 62, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris

Tél : 01 40 16 79 80 email : [paris@talenz-fidorg.fr](mailto:paris@talenz-fidorg.fr)

[fidorg.talenz.fr](http://fidorg.talenz.fr)

S.A.S. au capital de 550 000 Euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la région de Paris Île-de-France  
R.C.S Paris 812 870 167 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion 2015 B 16291 - N° intracommunautaire FR 52 81287016700016

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	14 970	832	14 138	
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				9 060
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	25 225	12 212	13 012	16 581
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	562		562	462
<i>Autres immobilisations financières</i>	4 785		4 785	4 477
<b>Total I</b>	<b>45 542</b>	<b>13 044</b>	<b>32 498</b>	<b>30 579</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	6 460		6 460	6 131
<i>Autres créances</i>	164 058		164 058	69 799
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	519 929		519 929	435 757
<i>Charges constatés d'avance</i>	7 775		7 775	9 811
<b>Total II</b>	<b>698 222</b>		<b>698 222</b>	<b>521 499</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>743 763</b>	<b>13 044</b>	<b>730 719</b>	<b>552 078</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## ■ Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	175 907	194 185
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>199</b>	<b>-18 278</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>176 106</b>	<b>175 907</b>
Subventions d'investissement	10 904	12 733
<b>Total I</b>	<b>187 010</b>	<b>188 640</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	36 477	21 974
Provisions pour charges		5 910
<b>Total III</b>	<b>36 477</b>	<b>27 884</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 893	19 417
Dettes fiscales et sociales	49 139	36 102
Autres dettes	29 993	34
Produits constatés d'avance	414 208	280 000
<b>Total IV</b>	<b>507 233</b>	<b>335 554</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>730 719</b>	<b>552 078</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	507 233	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Colisations	220	140
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	64 999	48 027
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	505 552	521 416
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	4 180	6 750
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	5 910	24 380
Autres produits	37	958
<b>Total I</b>	<b>580 899</b>	<b>601 671</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	125 304	167 699
Impôts, taxes et versements assimilés	6 754	6 417
Salaires et traitements	293 817	275 356
Charges sociales	137 889	131 228
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 400	3 678
Dotations aux provisions	14 503	24 144
Autres charges	-137	718
<b>Total II</b>	<b>582 531</b>	<b>609 239</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 632</b>	<b>-7 568</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Total III</b>	<b>2</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>2</b>	

## ■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-1 630</b>	<b>-7 567</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 829	1 900
<b>Total V</b>	<b>1 829</b>	<b>1 900</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 611
<b>Total VI</b>		<b>12 611</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>1 829</b>	<b>-10 711</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>582 730</b>	<b>603 571</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>582 531</b>	<b>621 850</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>199</b>	<b>-18 278</b>



**ANNEXE**

**Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## ■ Règles et méthodes comptables

### Désignation de l'association : PARCOURS D'EXIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 730 719 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 199 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/03/2023 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour but de prendre en charge l'ensemble des publics migrants souffrant d'état de stress post-traumatique . Elle exerce sa mission à travers son centre de santé dédié, des formations délivrées au public accompagnant ainsi qu'une supervision de ces derniers

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Jusqu'au 31.12.2021 les engagements en matière de Retraite étaient comptabilisés en Provisions quel que soit l'âge des salariés.Cette méthode avait été mise en place pour faire face aux indemnités perçues par les salariés qui allaient partir en retraite dans un avenir proche. Depuis 2018 la moyenne d'âge des salariés ne justifie plus le maintien de cette provision. Cet engagement sera mentionné dans l'annexe des comptes tant que les salariés n'auront pas atteint l'âge de 55 ans. Dès lors qu'un salarié aura atteint cet âge une provision sera alors comptabilisée pour les salariés concernés.Ce changement de méthode permet de mieux refléter la situation de l'association.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## ■ Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

## ■ Règles et méthodes comptables

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Une provision de 50% sur subvention FAMI attendue au 31/12/2020 (période du 01/01/2018 au 31/12/2020), avait été constatée au cours du précédent exercice. Aucune évolution favorable n'ayant été réalisée en 2022; un complément de dotation de 33% a été comptabilisé sur l'exercice 2022, soit une dotation de 14 503€ portant ainsi la provision à un total de 36 476.5€.

## ■ Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 060	14 970		14 970
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 060</b>	<b>14 970</b>		<b>14 970</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 225			25 225
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25 225</b>			<b>25 225</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	462	100		562
- Prêts et autres immobilisations financières	4 477	309		4 785
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 938</b>	<b>409</b>		<b>5 347</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>39 223</b>	<b>15 379</b>		<b>45 542</b>

## ■ Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		832		832
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>832</b>		<b>832</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 644	3 569		12 212
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 644</b>	<b>3 569</b>		<b>12 212</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 644</b>	<b>4 400</b>		<b>13 044</b>

## ■ Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 785		4 785
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 460	6 460	
Autres	164 058	164 058	
Charges constatées d'avance	7 775	7 775	
<b>Total</b>	<b>183 077</b>	<b>178 292</b>	<b>4 785</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	162 238
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>162 238</b>

## ■ Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>				
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-18 278		-18 278	
Report à Nouveau	194 185			18 278	175 907
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 278	18 278	199		199
<b>Situation nette</b>	<b>175 907</b>		<b>199</b>		<b>176 106</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	12 733			1 829	10 904
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
<b>TOTAL</b>	<b>188 640</b>		<b>199</b>	<b>1 829</b>	<b>187 010</b>

## ■ Notes sur le bilan

### Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	5 910				
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	21 974				36 477
<b>Total</b>	<b>27 884</b>				<b>36 477</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		14 503	5 910		
Financières					
Exceptionnelles					

Compte tenu du risque de non obtention d'une subvention demandée au titre de 2017, une provision de 85% de la subvention a été comptabilisée pour faire face à ce risque.

Elle était dotée à hauteur de 50% au 31.12.2021 et un complément de 35% a été comptabilisé au 31.12.2022.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 893	13 893		
Dettes fiscales et sociales	49 139	49 139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 993	29 993		
Produits constatés d'avance	414 208	414 208		
<b>Total</b>	<b>507 233</b>	<b>507 233</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 091
Dettes fiscales et sociales	22 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 867
<b>Total</b>	<b>59 226</b>

## ■ Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	7 775
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>7 775</b>

#### Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	414 208
Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>414 208</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires et ressources

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
SUPERVISION	10 885
FORMATION	8 350
SOIN CPAM	45 464
ADHESIONS	220
AUTRES	300
<b>TOTAL</b>	<b>65 219</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 320 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Subventions d'exploitation

#### Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Fondation de fr invest.	14 633	12 823	1 829		10 993
<b>Total</b>	<b>14 633</b>	<b>12 823</b>	<b>1 829</b>		<b>10 993</b>

## ■ Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		388 609	45 000		71 943	505 552
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					1 829	1 829
						<b>507 382</b>

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE</b>	
Autres engagements donnés	9 049
<b>Total</b>	<b>9 049</b>

Méthode rétrospective PBO IAS19/FAS87  
 100% départs volontaires - 0% mise à la retraite  
 Taux actualisation 2.2%

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	10 486	5 573
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>10 486</b>	<b>5 573</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	10 486	5 573
<b>Total</b>	<b>10 486</b>	<b>5 573</b>

- 333.5 heures de bénévolat ont été réalisées sur cet exercice :
- 37 ateliers de français de 2 heures : 74 h à 36,50€/h : 2 701€
  - 35 ateliers d'informatique de 6.5 heures : 227.5h à 30€/h : 6 825€
  - 16 ateliers d'insertion professionnelle de 2h : 32h à 30€/h : 960€